



Date : 9 avril 2024

Titre : Entretien des systèmes électriques et d'alarme incendie pour divers emplacements internationaux

Numéro de l'avis d'appel d'offres : 22-200531

Le texte ci-dessous complète et/ou remplace le document de sollicitation. Cet addenda fait partie des documents contractuels ; il doit être relié aux autres parties et lu et interprété à la lumière de ces dernières.

Addenda # 3

1. Demande de qualification, page titre, A7. Présentation des propositions

SUPPRIMER :

« Pour être valides, les offres techniques doivent avoir été reçues au plus tard à **14 h heure avancée de l'Est le 9 avril 2024**, ci-après appelée la « date de clôture ». »

INSÉRER :

« Pour être valides, les offres techniques doivent avoir été reçues au plus tard à **14 h heure avancée de l'Est le 11 avril 2024**, ci-après appelée la « date de clôture ». »

2. Ébauche de contrat, Annexe « A » – Énoncé des travaux, 3. Portée

AJOUTER :

« 3.4 L'entrepreneur est responsable de fournir, d'utiliser et d'entretenir les outils portatifs personnels tels que, sans toutefois s'y limiter : des tournevis, des clés, des pinces, des scies coupantes, des testeurs de continuité et d'ampérage, des voltmètres, des traceurs de circuit et des mégohmmètres. »

3. Ébauche de contrat, Annexe « B » – Base de paiement, BP1. Base de paiement : Taux journaliers fermes – AT

SUPPRIMER :

« 1.4 Majoration sur les matériaux : Les entrepreneurs, avec la permission écrite du représentant du Ministère, peuvent appliquer une majoration sur les matériaux tout compris ne dépassant pas 10 % ». »

INSÉRER :

« 1.4 Majoration sur les matériaux : Les entrepreneurs, avec la permission écrite du représentant du Ministère, peuvent appliquer une majoration sur les matériaux ne dépassant pas 10 % du prix d'achat, taxes exclues. »

Toutes les autres conditions et exigences demeurent inchangées.